

Communiqué de presse
Paris, le 3 novembre 2023

Sites & Cités remarquables de France et la CAPEB unissent leurs forces dans le but de promouvoir le patrimoine bâti et les savoir-faire locaux

Martin Malvy, président de Sites & Cités Remarquables de France, et Jean-Christophe Repon, président de la CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment) ont officialisé leur partenariat le 3 novembre 2023 en signant une convention de partenariat. Cette alliance stratégique vise à renforcer les liens entre le patrimoine architectural et l'artisanat du bâtiment, tout en assurant la promotion et la valorisation des savoir-faire locaux.

Sites & Cités et la CAPEB : une histoire qui dure

La CAPEB, acteur majeur dans le secteur de l'artisanat du bâtiment, représente plus de 621 000 entreprises employant jusqu'à 10 salariés, soit 97% des entreprises du Bâtiment. Ses actions couvrant l'ensemble du territoire français, elle joue un rôle essentiel dans la défense des intérêts de ces entreprises artisanales, notamment en proposant des mesures qui leur sont adaptées.

De son côté, Sites et Cités remarquables de France est un acteur incontournable de la protection architecturale et paysagère dans les territoires. Crée en 2000, elle regroupe les villes et ensembles de communes porteurs d'un secteur protégé aujourd'hui « Sites patrimoniaux remarquables » et les villes et pays signataires de la convention « Villes et Pays d'art et d'histoires ». Son réseau compte plus de 300 collectivités et représente aussi des petites, moyennes et grandes villes, réparties sur l'ensemble de territoire.

La convention de partenariat entre ces deux acteurs clés a pour objectif de favoriser la synergie entre le monde du patrimoine et l'artisanat du bâtiment. Forts d'échanges réguliers ces dernières années, les deux réseaux ont déjà collaboré ensemble à de nombreuses reprises. Qu'il s'agisse de collaborations sur des publications éditées par Sites & Cités, l'intervention de la CAPEB sur des chantiers novateurs dans des territoires membres de l'association ou la participation en tant qu'expert lors d'événements dédiés à la réhabilitation du bâti ancien. Ces actions ont construit un socle solide pour un partenariat à long terme.

Grâce à ce rapprochement, les deux réseaux seront amenés à échanger des invitations croisées sur des thématiques communes, à partager des réflexions et à développer une connaissance mutuelle. Des échanges réguliers sur la réhabilitation du bâti ancien et des savoir-faire au travers d'événements, groupes de travail, formations, et partages d'expériences, permettront également de rendre cette collaboration pérenne. Un Comité de Suivi sera créé pour décider des actions communes à mener.

Sites & Cités Remarquables de France et la CAPEB sont déterminés à unir leurs efforts pour préserver le patrimoine architectural français et promouvoir les savoir-faire locaux, tout en renforçant leur collaboration pour les années à venir sur des sujets au cœur des préoccupations actuelles.

Verbatims

« C'est aux artisans, dans la diversité de leurs métiers, que nous devons nos centres anciens. Ce sont eux qui les ont construits, rénovés, les entretiennent. Les témoignages qui sont parvenus jusqu'à nous sont ceux de siècles d'artisanat dont il est essentiel de conserver la mémoire et le savoir-faire pour le transmettre à notre tour. »

« Ces centres anciens, qui pour beaucoup sont des quartiers à fort patrimoine, constituent un champ d'intervention important pour les artisans et le seront certainement de plus en plus à l'avenir. La convention entre nos deux réseaux s'appuie sur des échanges réguliers construits au fil du temps autour de la réhabilitation de ces territoires, ainsi que sur les partenariats constitués sur le terrain entre artisans et collectivités du réseau. »

« Les quartiers anciens font face à de nombreux défis qui se posent à eux, que ce soit le changement climatique ou la nécessaire sobriété, et bien sûr, et non des moindres, le maintien de la qualité architecturale et de notre cadre de vie. Les artisans sont des acteurs incontournables pour nos centres anciens, à la fois par leur présence sur le territoire, leur savoir-faire, leur expertise et le conseil apporté aussi bien aux particuliers qu'aux collectivités. Je me réjouis donc de cette convention qui ancre notre partenariat et permettra d'engager des travaux communs. », Martin Malvy, Président de Sites & Cités Remarquables de France, Ancien Ministre.

« J'apprécie cette convention qui permettra de formaliser et d'encourager des collaborations constructives et enrichissantes dans les régions et les départements entre nos deux réseaux au profit de la valorisation du patrimoine et des savoir-faire locaux. Les 621 000 entreprises artisanales du bâtiment que nous représentons sont, dans la grande majorité des cas, celles qui interviennent pour rénover, réhabiliter ou restaurer le bâti ancien qui fait toute l'attractivité de nos villes et villages et dont la préservation revêt un enjeu tout autant économique, que culturel et social. » Jean-Christophe Repon, Président de la CAPEB.

« Le Patrimoine est un marché traditionnel pour les entreprises artisanales du bâtiment qui connaissent, parce qu'elles sont ancrées dans les territoires, et parce qu'elles maîtrisent parfaitement les techniques et les modes constructifs locaux, les particularités du bâti ancien local, les matériaux utilisés pour sa construction et donc pour sa restauration. Des bâtiments qui exigent généralement une action sur mesure à laquelle seuls un savoir-faire et une expertise pointue permettent d'aboutir ». Eric Le Dévéhat, Président des Métiers de la Pierre de la CAPEB en charge du Patrimoine.

À propos de la CAPEB :

La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), organisation patronale représentative de l'ensemble des entreprises du bâtiment est l'organisation patronale majoritaire dans l'artisanat du Bâtiment (c'est-à-dire les entreprises inscrites au répertoire des métiers qui emploient ou non des salariés). La CAPEB est la première organisation professionnelle de France en nombre d'adhérents (61 000 entreprises à ce jour). Les entreprises employant jusqu'à 10 salariés représentent dans le bâtiment :

621 803 entreprises, soit 97 % des entreprises du bâtiment, dont 457 650 entreprises travaillant sans salarié (incluant 200

386 en micro-entreprises) et 164 153 entreprises employant entre 1 et 10 salariés

518 599 salariés, soit 47 % des salariés

60 000 apprentis formés dans le bâtiment

Presque la moitié du chiffre d'affaires du bâtiment (46 %)

A propos de Sites & Cités Remarquables de France :

« *Sites & Cités remarquables de France, le réseau des Villes et Pays d'art et d'histoire et des sites patrimoniaux remarquables* » regroupe 300 villes et territoires, soit près de 2000 communes et 14 millions d'habitants en métropole et outre-mer, porteurs d'un projet de développement s'appuyant sur leurs patrimoines. Créeé il y a 20 ans, l'Association promeut une vision large et décloisonnée du patrimoine, intégrant pleinement la qualité urbaine, l'urbanisme, le logement, le développement économique et touristique, social et culturel. Lieu d'échanges pour les élus et techniciens sur les politiques liées au patrimoine et à la revitalisation des centres anciens, outil de mise en réseau au niveau national et international, de formations et d'informations, elle est un interlocuteur référent sur les questions patrimoniales auprès des instances nationales, régionales et locales.